



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-79143>

Département(s) de publication : **38**

Annonce n° **25-79143**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Communauté de communes LE GRESIVAUDAN

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la médiathèque intercommunale à Pontcharra (38)

**Description** : Le concours porte sur une mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction neuve de la médiathèque intercommunale sur la commune de Pontcharra (38920). Le projet, d'environ 2300m<sup>2</sup> S.D.O., vise à reconstruire la médiathèque intercommunale en y intégrant une artothèque intercommunale, au sein d'un nouvel équipement à vocation culturelle et sociale, qui accueillera également l'Espace France Services intercommunal. La Communauté de Communes Le Grésivaudan souhaite développer et moderniser son réseau de lecture publique en redimensionnant l'une de ses 2 médiathèques intercommunales, qualifiée « tête de réseau », située au nord de son territoire. Afin de donner une dimension sociale à ce nouvel équipement communautaire, où peuvent se tisser de nombreux partenariats éducatifs, sociaux, associatifs, culturels, artistiques, elle a fait le choix également d'intégrer au projet de reconstruction de la médiathèque, l'artothèque intercommunale et un Espace France Services. L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est fixée à 6 500 000 euro(s) HT

**Identifiant de la procédure** : 7110811d-530f-4b36-8bbe-030af02013b4

**Identifiant interne** : 25040MED00

**Type de procédure** : Restreinte

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ) : 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments**

#### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** Le concours se déroulera en deux phases : - Une phase candidature permettant au maître d'ouvrage avec l'accord du Pouvoir adjudicateur de choisir un nombre limité de candidats admis à remettre un projet, en l'occurrence trois candidats. -Une phase projet permettant au maître d'ouvrage de choisir l'un des projets qui lui seront remis lors du concours sur "Esquisse+" par les candidats sélectionnés (participants au concours). Les critères de d'évaluation des projets sont fixés à l'article 12.2 du règlement du concours. Conformément à l'article R.2172-2 du Code de la Commande Publique, le concours sera suivi d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R.2122-6 dudit code, en vue de l'attribution d'un marché public de maître d'oeuvre au lauréat ou à l'un des lauréats du concours. La participation des candidats implique de leur part l'acceptation entière et sans réserve de l'ensemble des pièces du concours. A titre indicatif, l'acheteur prévoit de lancer la phase projet du concours en mi-octobre 2025, avec une remise des prestations prévue début janvier 2026. Réunion de visite du site : le mercredi 29 octobre 2025 (date prévisionnelle) Le rendu de l'Apd est impérativement attendu avant le 15 janvier 2027 au plus tard

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0000

**Titre :** Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la médiathèque intercommunale à Pontcharra (38)

**Description :** Le concours porte sur une mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction neuve de la médiathèque intercommunale sur la commune de Pontcharra (38920). Le projet, d'environ 2300m<sup>2</sup> S.D.O., vise à reconstruire la médiathèque intercommunale en y intégrant une artothèque intercommunale, au sein d'un nouvel équipement à vocation culturelle et sociale, qui accueillera également l'Espace France Services intercommunal. La Communauté de Communes Le Grésivaudan souhaite développer et moderniser son réseau de lecture publique en redimensionnant l'une de ses 2 médiathèques intercommunales, qualifiée « tête de réseau », située au nord de son territoire. Afin de donner une dimension sociale à ce nouvel équipement communautaire, où peuvent se tisser de nombreux partenariats éducatifs, sociaux, associatifs, culturels, artistiques, elle a fait le choix également d'intégrer au projet de reconstruction de la médiathèque, l'artothèque intercommunale et un Espace France Services. L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est fixée à 6 500 000 euro(s) HT

**Identifiant interne :** S-PF-1679877

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ) : 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments**

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ) : 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments**

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché financé en totalité ou en partie par des fonds de l'UE

### 5.1.9 Critères de sélection

**Sources des critères de sélection :** Avis

**Critère :** Chiffre d'affaires annuel spécifique

**Description :** Capacité financière La moyenne des chiffres d'affaires des 3 dernières années de chaque cotraitant doit être compatible avec l'importance de l'opération au regard des honoraires annuels prévisionnels que chaque cotraitant est susceptible de percevoir

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :** Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes

**Description :** Qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate : Moyens humains et compétences

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :** Références sur des services spécifiés

**Description :** Qualité des références fournies : Les références professionnelles des candidats jugées à partir des références d'opération de complexité équivalente à la présente opération, produites par chacun des membres de l'équipe et pour chacune des compétences exigées. Pour les architectes : qualité architecturale des références, représentatives de la production du candidat, mises en évidence au moyen des références portées sur les planches graphiques demandées

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :** Inscription à un registre professionnel pertinent

**Description :** Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : La présente consultation s'adresse à des maîtres d'oeuvre ayant obligatoirement des expériences et capacités professionnelles dans les domaines suivants : - Architecture (architecte devant être inscrit à l'ordre des architectes), mandataire, - bureau d'étude structure, - bureau d'études fluide (eau, air, courants forts, courants faibles, STD), - CSSI - Economie de la construction - Bureau d'étude acoustique - Bureau d'étude d'éclairage - Bureau d'études VRD/ espace vert paysage - OPC Un membre de l'équipe peut assumer plusieurs compétences. L'absence d'une compétence exigée entraînera l'élimination de la candidature

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure :** 3

**Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure :** 3

**La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés**

### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1679877>

**Canal de communication ad hoc** :

**Nom** : AW Solutions

### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de la procédure** :

**Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner** : 20/10/2025

**Conditions du régime du concours** :

**La décision du jury est contraignante pour l'acheteur** : non

**Membres du jury** : Se référer à l'article 8.1 du règlement de concours

**Prix**

**Lieu de réception de la prime** : 1

**Informations complémentaires** : Les candidats ayant été retenus pour le second tour et dont les prestations sont conformes au programme et au règlement du concours recevront sur proposition du jury une prime forfaitaire et non révisable d'un montant maximum de 35.000 euro(s) HT, dans les conditions fixées à l'article 2.9 du règlement de concours. En application de l'article R. 2172-4 du code de la commande publique (CCP), sur proposition du jury, la prime ne pourra être supprimée qu'en l'absence de prestations ou si les prestations remises sont inappropriées, c'est-à-dire sans rapport avec l'objet du concours et manifestement pas en mesure de répondre sans modification substantielle aux besoins et aux exigences de l'acheteur. Dans le cas où une prestation serait incomplète ou ne répondrait pas au règlement de concours, une réduction ou la suppression de la prime pourra être effectuée par l'Acheteur en application de l'article R.2172-4 du CCP et sur proposition du jury. Le règlement de la prime s'effectue sur facture émise par le participant et déposée sur le portail public de facturation. Les délais de paiement sont conformes aux dispositions des article R. 2192-10 et R. 2192-11 du CCP. La rémunération de l'attributaire du marché de maîtrise d'oeuvre tient compte de la prime qu'il a reçue pour sa participation au concours

**Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours**

**Conditions de présentation** :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1679877>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Date limite de réception des offres** : 10/09/2025 à 12:00

**Informations relatives aux délais de recours :** - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ; - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique : Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Tribunal administratif de Grenoble

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Grenoble

**TED eSender :** Avenue-Web Systèmes

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Avenue-Web Systèmes

**Numéro d'enregistrement :** 933E72BC-A709-B3B1-EC9C60AB9C09116C

**Ville :** Seyssinet-Pariset

**Code postal :** 38170

**Subdivision pays (NUTS) :** Isère ( FRK24 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** publications-joue@aws-france.com

**Téléphone :** +33480041260

**Rôles de cette organisation :**

**TED eSender**

### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel :** Communauté de communes LE GRESIVAUDAN

**Numéro d'enregistrement :** 1629

**Adresse postale :** 390 rue Henri Fabre

**Ville :** Crolles

**Code postal :** 38926

**Subdivision pays (NUTS) :** Isère ( FRK24 )

**Pays :** France

**Point de contact :** Le Président

**Adresse électronique :** zamira@le-gresivaudan.fr

**Téléphone :** 0476080457

**Télécopieur** : 0476088561

**Adresse internet** : <http://www.le-gresivaudan.fr>

**Profil de l'acheteur** : <http://www.le-gresivaudan.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

#### 8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Grenoble

**Numéro d'enregistrement** : 933E72D8-A073-75B8-9AC18EE87D9CAE61

**Adresse postale** : 2 Place de Verdun

**Ville** : Grenoble

**Code postal** : 38022

**Subdivision pays (NUTS)** : Isère ( FRK24 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr)

**Téléphone** : 0476429000

**Télécopieur** : 0476422269

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

#### 8.1 ORG-0004

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Grenoble

**Numéro d'enregistrement** : 933E72E7-F37D-F072-CF33A806627DA912

**Adresse postale** : 2 Place de Verdun

**Ville** : Grenoble

**Code postal** : 38022

**Subdivision pays (NUTS)** : Isère ( FRK24 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr)

**Téléphone** : 0476429000

**Télécopieur** : 0476422269

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de médiation**

## Section 11 - Informations relatives à l'avis

### 11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : 1619d251-5fb3-4472-bf5a-34024742eed7 - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de concours

**Date d'envoi de l'avis** : 10/07/2025 à 18:16

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

## 11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 10/07/2025